

Extraits des résolutions 2018-2019

Adoptées en AGA le 14 novembre 2018

555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, Qc J4H 3Y9



**LES PRODUCTEURS
EN SERRE DU QUÉBEC**

T 450 679 0530
psq@upa.qc.ca

**Système de
Plafonnement des
Émissions De gaz à
effet de Serre SPÉDE**

Considérant Que le gouvernement fédéral a annoncé un allègement de 80% de la redevance sur les combustibles utilisés pour le chauffage des serres dans 4 provinces canadiennes dont l'Ontario

Considérant Que cette décision pose un préjudice aux producteurs en serre du Québec qui ont à payer une redevance versée au Fonds Vert du Québec lors d'achats de gaz naturel, diésel, mazout, essence et propane face aux produits livrés au Québec par des producteurs des autres provinces canadiennes

Considérant Que la redevance versée par les producteurs agricoles au Fonds Vert est de l'ordre de 40 millions de dollars annuellement ce qui détériore la compétitivité des entreprises

Considérant Que la politique énergétique provinciale vise à réduire de 40% l'utilisation de produits pétroliers et à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises de 15%

Considérant Que la modernisation des entreprises serricoles est essentielle pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES

Considérant Que le coût d'installation de systèmes de chauffage au propane et mazout est inférieur au coût d'installation d'un chauffage à l'électricité ou à la biomasse

Considérant Que le Gouvernement de la CAQ souhaite réduire de 5000 le nombre de postes de fonctionnaires et que de confier la gestion de programmes d'efficacité énergétique à un organisme externe permet d'en améliorer l'efficacité, particulièrement dans le cas de programmes spécialisés et dédiés à un secteur

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :

1. Que le PSQ demande le versement d'un montant récurrent de 5 millions \$ provenant des redevances perçues dans le cadre du SPÉDE pour la mise en place d'un programme spécifique et dédié à la modernisation des structures de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, géré en impartition par le PSQ
2. Que le PSQ demande à l'Union des producteurs agricoles son appui à cette demande

Mise en valeur de la lutte intégrée en production serricole et responsabilité sociale du secteur

Considérant Que la lutte intégrée aux ennemis des cultures est très bien implantée dans le secteur de la production des légumes de serre au Québec

Considérant Que la lutte intégrée permet de réduire sensiblement l'utilisation de pesticides en production

Considérant Que les consommateurs sont de plus en plus sensibles face à l'utilisation de pesticides

Considérant Que les acheteurs sont de plus en plus exigeants en matière de responsabilité sociale

Considérant Que le secteur a le potentiel de démontrer sa grande responsabilité sociale autant en matière d'environnement, de santé que de salubrité

Considérant Que le secteur serricole est un leader dans l'implantation de la lutte intégrée

Considérant Que l'Union des producteurs agricoles, les ministères de l'agriculture, du développement durable et de la santé ont adhéré à la stratégie phytosanitaire et dispose d'un plan de communication

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :

1. Que le PSQ demande à l'UPA, au MAPAQ, aux ministères du développement durable et de la santé de mettre en évidence la production de légumes de serre pour sa réussite dans l'implantation de la lutte intégrée
Que le PSQ présente une demande d'aide financière au MAPAQ afin d'élaborer un plan de responsabilité sociale en collaboration avec les distributeurs et les fournisseurs.

<p>Tarif d'électricité serricole concurrentiel</p>	<p>Considérant Que la réduction des émissions de GES par le secteur requiert la conversion de systèmes au mazout et au propane à l'électricité</p> <p>Considérant Que la grille tarifaire actuelle de l'électricité rend non concurrentielle cette source d'énergie en comparaison de la biomasse ou du gaz naturel</p> <p>Considérant Que le Québec dispose d'importants surplus d'électricité</p> <p>Considérant Que cette électricité supplémentaire pourrait mieux servir le développement économique au Québec</p> <p>Considérant Que le secteur serricole a un fort potentiel de croissance</p> <p>Considérant Que l'utilisation de l'électricité pour la chauffe de serre constitue une nouvelle utilisation et un nouveau marché pour l'électricité</p> <p>Considérant Que le Premier ministre Legault s'est engagé publiquement pendant la campagne électorale à proposer un tarif avantageux d'électricité pour les producteurs en serre</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le PSQ demande à Hydro-Québec avec l'appui du Gouvernement du Québec et de l'UPA d'inclure au tarif d'option additionnelle d'électricité la chauffe à des fins de photosynthèse 2. Que le rabais d'électricité offert par le Ministère des finances soit augmenté à 40%, que son accès soit étendu après le 31 décembre 2018 et offert à tous les producteurs du Québec client ou non d'Hydro-Québec (incluant les distributeurs municipaux et coopératifs)
---	---

Financement des entreprises serricoles	<p>Considérant Que l'accès au financement est essentiel à la modernisation, au démarrage et à l'expansion des entreprises serricoles</p> <p>Considérant Que l'accès aux garanties de prêt de la Financière agricole est difficile en raison du mode de calcul dans l'établissement du montant de garantie</p> <p>Considérant Que le mode de calcul engendre une baisse de la valeur des exploitations</p> <p>Considérant Que le crédit agricole a été créé notamment pour réduire le niveau de risques des institutions financières traditionnelles</p> <p>Considérant Que les consommateurs accordent une valeur à la notoriété de la marque « producteur » et que cette notoriété doit se refléter sur la valeur des exploitations en termes d'achalandage ou de valeur de la marque découlant des investissements en mise en marché du producteur</p> <p>Considérant Que ce mode de calcul défavorise le démarrage de nouvelles entreprises et la relève en serriculture</p> <p>Considérant Que les pertes sur garantie de prêt de la Financière sont sensiblement inférieures aux pertes des banques sur des prêts commerciaux et manufacturiers</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande à la FADQ avec l'appui de l'UPA de revoir son mode d'évaluation de la valeur des entreprises serricoles notamment en incluant la valeur de la marque (associé au producteur) ou de l'achalandage de l'entreprise2. Que la FADQ développe une nouvelle approche d'évaluation des projets de démarrage et de la relève afin d'attribuer une juste valeur à la mise en marché des produits de proximité
---	---

**Gestion des
risques**

Considérant Que les risques en production serricole sont bien présents et peuvent engendrer des pertes importantes mettant en péril l'avenir de l'exploitation

Considérant Que ces risques sont liés aux changements climatiques sources de conditions extrêmes telles : vents violents, grêle et inondation mais aussi responsable de l'introduction de nouvelles maladies ou ravageurs

Considérant Que la loi canadienne permet la mise sur pied d'un programme agri-protection en serriculture au Québec

Considérant Que la Financière agricole a l'expertise et la compétence pour mettre en place un programme de protection des cultures pour les fruits, les légumes et les plantes produites sous abris

Considérant Que les agronomes conseils ont l'expertise nécessaire à l'évaluation de l'origine des pertes de productions

Considérant Qu'un programme de protection des risques est de nature à rassurer les investisseurs et les institutions financières

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :

1. Que le PSQ demande à la FADQ avec l'appui de l'UPA de développer en collaboration avec le PSQ un programme de protection des risques de production pour toutes les productions en serre
2. Que la FADQ implante ce programme de protection des risques de production d'ici le 31 décembre 2019.

<p>Programmes MAPAQ-productivité végétale et efficacité énergétique</p>	<p>Considérant Que le gouvernement provincial (MAPAQ) a mis sur pied deux programmes d'aide l'un visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'autre la productivité végétale</p> <p>Considérant Que dans ces deux cas le Ministère utilisait la formule premier arrivé premier servi dans l'allocation des aides</p> <p>Considérant Que cette philosophie va à l'encontre du principe de planification des investissements</p> <p>Considérant Que le secteur serricole présente des caractéristiques qui lui sont propres</p> <p>Considérant Que la modernisation des entreprises serricoles est essentielle pour atteindre les cibles de croissance</p> <p>Considérant Que Transition énergétique Québec a annoncé un programme Chauffez-vert destiné au secteur serricole qui est mal adapté au secteur puisque l'appel de puissance est limité à 50 KW d'électricité et que le producteur doit abandonner son système actuel de chauffe au mazout ou au propane.</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande aux ministères et organismes de consulter les représentants du secteur avant la mise en place de tout programme spécifique et dédié à la modernisation des structures de serre, à l'amélioration de la compétitivité ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique2. Que le PSQ demande à l'Union des producteurs agricoles son appui à cette demande.
--	---

Filière légumes de serre	<p>Considérant Que la filière légumes de serre doit être redynamisée afin de consolider nos actions avec les partenaires, autant en amont qu'en aval de la production</p> <p>Considérant Que l'instauration d'une nouvelle dynamique filière requiert l'ajout de ressources au sein du PSQ</p> <p>Considérant Que le MAPAQ offre une aide financière dans le cadre du programme de développement sectoriel pour l'embauche d'un agent de projet et pour la réalisation de projets</p> <p>Considérant Que le PSQ a déposé le 31 juillet dernier une demande d'aide financière pour l'embauche d'un agent de projet</p> <p>Considérant Que la redynamisation de la filière requiert l'implication active des partenaires privés, associatifs et publics</p> <p>Considérant Que la mise en place de chambres de coordination et de développement permettra d'appuyer l'approche filière</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ sollicite l'appui et la collaboration de partenaires en amont et en aval de la production afin de redynamiser la filière légumes de serre2. Qu'en plus des partenaires directement concernés le PSQ travaille en synergie avec les filières maraîchère à la redynamisation de l'approche filière
---------------------------------	--

Bonification à 3,2 % Agri-Québec pour toutes les strates de production

Considérant que le programme agri Québec a comme objectif :

« d'améliorer la capacité des entreprises à autogérer leurs risques agricoles. Il vise les secteurs non associés aux produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre. Ce programme, complémentaire au programme Agri-investissement, permet au Participant de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'y effectuer un retrait au besoin. La participation au Programme est liée au respect de normes environnementales établies en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et de son Règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r. 26). »

Considérant que le secteur de la production serricole respecte les normes environnementales établies

Considérant que le programme actuel notamment la réduction de la couverture en fonction des VNA ne permet de pas de couvrir adéquatement les risques agricoles en production serricole

Considérant que la marge nette n'est pas fonction de la taille des entreprises

Considérant que les couts de production notamment les frais fixes de production sont importants pour une entreprise serricole notamment en raison de la valeur élevé de la structure de serre, de la rareté de la main d'oeuvre et de la redevance versé en vertu du système de plafonnement des émissions de GES SPEDE

Considérant que les risques de marché sont élevés et que les paramètres déterminants le prix est indépendant des producteurs et sujet à la conjoncture

Considérant que le prix de marché est souvent inférieur pour les entreprises qui livrent aux entrepôts des distributeurs en quantité en concurrence directe avec les produits d'importations

Considérant que pour maintenir une marge entre prix au point de production et le marché, les producteurs doivent investir des sommes importantes notamment pour la notoriété de la marque

Considérant que les distributeurs imposent souvent des frais additionnels aux fournisseurs afin de maintenir leur marge bénéficiaire et le bénéfice versé aux actionnaires

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :

1. Il est proposé et appuyé que le PSQ, demande à la FADQ de bonifier le programme agri-Québec pour les producteurs en serre dont les VNA sont supérieures à 1,5 M\$ annuellement.
2. Que le PSQ demande l'appui de l'UPA et du MAPAQ dans ses démarches

--	--

<p>Formation chef de culture, producteur et aspirant producteur</p>	<p>Considérant Que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage de photosynthèse additionnel</p> <p>Considérant Qu'il y a pénurie de chefs de cultures au Québec en fonction de la croissance de l'industrie</p> <p>Considérant Que certains producteurs souhaitent parfaire leurs connaissances techniques afin de suivre l'évolution des technologies et améliorer la productivité de leur entreprise</p> <p>Considérant Que les aspirants producteurs et la relève doivent disposer de connaissances techniques spécifiques à la production serricole durable en milieu contrôlé</p> <p>Considérant Que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances pratiques d'une production à l'année</p> <p>Considérant Que les programmes actuels ne sont pas adaptés à une clientèle adulte déjà sur le marché du travail</p> <p>Considérant que le secteur de la production de cannabis est en croissance accélérée engendrant une pression supplémentaire sur la rareté de la main d'œuvre qualifiée</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le PSQ demande au MAPAQ, avec l'appui de l'UPA, de développer un programme de formation adapté à la réalité de la pénurie de techniciens spécialisés, des chefs de cultures et au marché du travail. 2. Que le ou les programmes soient offerts aux producteurs actuellement en exploitation, à la relève ainsi qu'aux travailleurs déjà en emploi.
--	--

Chambre de coordination et de développement secteur fruits et légumes

Considérant que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles

Considérant que le PSQ a présenté une synthèse du projet de chambre de coordination et de développement basé sur un financement provenant d'un prélevé de 5% du montant de subvention reçu par les producteurs de fruits et de légumes en serre dans le cadre du programme agri-Québec

Considérant que selon les données compilées le prélevé totaliserait environ 119 000\$ (5%*2,27M\$) par année pour financer les activités (projets) de la chambre secteur fruits et légumes en plus de 18 000\$ (250\$* 72 producteurs) pour l'administration par l'association accréditée

Considérant que le montant de 119 000\$ pourrait être utilisé pour financer différents projets d'innovation

Considérant Qu'un projet détaillé devrait être présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires au printemps 2019

Considérant Qu'il est essentiel qu'un groupe de producteurs en serre de fruits et de légumes définisse clairement le type de projets à prioriser pour l'utilisation du fonds (119 000\$)

Considérant Que suite aux modifications aux règlements du PSQ le conseil d'administration est composé de 6 producteurs de fruits et légumes

Considérant Que les producteurs en serre en Ontario paie une contribution de 2.9¢ par pied carré par année pour leur association accréditée (OGVG)

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que les producteurs composant le conseil d'administration du PSQ secteur fruits et légumes se réunissent à au moins une reprise d'ici le 31 décembre 2018 afin d'élaborer les priorités de projets à financer dans le cadre d'une chambre de coordination et de développement.
2. Que les producteurs élaborent également un plan de gestion de ce fonds. Par exemple, établir le mode de sélection des projets à financer, le plan de gestion, le suivi et la diffusion des résultats, etc.